

FORMULAIRE D'EXCLUSION

FONDS COMMUN DE PLACEMENT TALVEST GESTION D'ACTIFS CIBC INC./CIBC ASSET MANAGEMENT INC.

Objet : Règlement à l'égard du disque dur de Talvest 2006

Les Membres du groupe sont liés par les conditions de l'entente de règlement (l'« **Entente** ») intervenue entre la requérante Gloria Bordoff et Gestion d'actifs CIBC inc./CIBC Asset Management Inc., gestionnaire du fonds commun de placement Talvest (« **Talvest** »), sauf si le Membre du groupe s'exclut du recours collectif.

Si vous vous excluez, vous n'aurez pas le droit de soumettre un Formulaire de réclamation pour la période additionnelle prévue par l'Entente. Si vous vous excluez, sachez que des délais de prescription déterminés s'appliquent pour l'introduction d'une action en justice officielle à l'égard de votre réclamation. Si vous vous excluez, il vous incombera entièrement de prendre toutes les mesures nécessaires en droit pour protéger votre réclamation.

Si vous souhaitez vous exclure, vous devez envoyer dans le délai prescrit, le cachet de la poste en faisant foi, le Formulaire d'exclusion (ci-après) dûment rempli à :

M^e David Assor
Merchant Law Group LLP
10, rue Notre-Dame Est
Bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 1B7

Téléphone : 514-842-7776
Télécopieur : 514-842-6687

Le présent formulaire ne sera valide que s'il est transmis par la poste au plus tard le 29 novembre 2010.

FORMULAIRE D'EXCLUSION

Nom :	
Adresse :	
Ville :	
Province :	
Code postal :	

Numéro téléphone (facultatif) :	
Courriel (facultatif) :	
Numéro(s) de compte de fonds commun Talvest	

Je souhaite m'exclure du règlement Bordoff/Talvest

Date

Signature